



## TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

### COMITE SYNDICAL

### REUNION DU 17 MARS 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 17 du mois de mars (17.03.2022) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 10 mars 2022, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 13**

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 5**

Mme NEGRE Marie-Claude (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine  
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude  
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry  
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude  
M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel

#### **ABSENTS EXCUSÉS : 2**

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)  
M. SALOMON Bernard (3<sup>ème</sup> Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

**DELIBERATION N°03/2022-07**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021**  
**SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL M57**

- VU** l'instruction comptable M57 auquel est soumis le budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;  
**VU** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal M14 ;

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	148 314,81
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	32 930,09
Solde des restes à réaliser 2021 (en section d'investissement)	0,00
<b>Résultat cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)</b>	<b>32 930,09</b>
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	<b>0,00</b>
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	<b>148 314,81</b>
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	<b>32 930,09</b>



**AR Prefecture**

082-200061257-20220317-0320220708-BF  
Reçu le 23/03/2022  
Publié le 23/03/2022

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE**, pour le budget principal du syndicat, le résultat de clôture de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 de la manière suivante :
  - o **148 314,81** euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
  - o **32 930,09** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

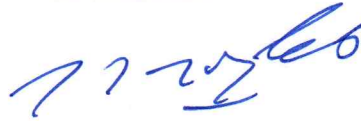
**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture  
le **23 MARS 2022**

Et de la publication le **24 MARS 2022**

Fait à Montauban, le 17 mars 2022

**Le Président**



**Jean-Michel BAYLET**

**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z